



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2018-095

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## **DDCSPP**

32-2018-09-03-001 - Arrêté portant subdélégation de signature (2 pages) Page 3

32-2018-09-03-002 - Subdélégation de signature RUO (3 pages) Page 6

## **PREF-DSRHM**

32-2018-09-05-001 - Arrêté Complémentaire Délégués Administration arrondissement de  
Condom (1 page) Page 10

DDCSPP

32-2018-09-03-001

Arrêté portant subdélégation de signature

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

**ARRÊTE**  
**portant subdélégation de signature**

**Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations**

- VU** le code rural ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code de la consommation ;
- VU** le code du commerce ;
- VU** le code du sport ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'action territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 92-737 du 27 juillet 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels des corps des catégories A et B des services extérieurs des affaires sanitaires et sociales ;
- VU** le décret n° 92-738 du 27 juillet 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels des corps communs des catégories C et D des services extérieurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et des services extérieurs des affaires sanitaires et sociales ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret n° 2209-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 8 décembre 2017, portant nomination de Mme Catherine SEGUIN, en qualité de préfète du Gers ;
- VU** l'arrêté du 18 août 2017 de M. le Premier Ministre nommant M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du 23 mars 2018 de M. le Premier Ministre nommant M. Frédéric GUILLOT, directeur adjoint départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers à compter du 26 mars 2018 ;
- VU** l'arrêté n° 32-2018-03-26-004 portant délégation de signature à M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

## ARRÊTE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur et du directeur adjoint, délégation est donnée, en application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, pour signer les affaires pour lesquelles le directeur et directeur adjoint ont reçu délégation de Mme la Préfète, à :

Mme Isabelle PEREIRA DA COSTA, secrétaire générale,

Mme Nadine CANTON, cheffe du service jeunesse, sports et vie associative,

M. Eric ALEXIS, adjoint à la cheffe du service jeunesse, sports et vie associative,

Mme Corinne MARAMBAT, cheffe du service solidarité et inclusion sociale,

Mme Nicole PASCOLINI, déléguée départementale aux droits de la femme et à l'égalité,

Mme Sylvie LEBE, cheffe du service vétérinaire santé et protection des productions animales,

M. Yohan HATTEE, adjoint à la cheffe du service vétérinaire santé et protection des productions animales,

Mme Géraldine CLOQUEMIN, cheffe du service vétérinaire sécurité sanitaire des aliments,

Mme Emeline NINGRES, adjointe à la cheffe du service vétérinaire sécurité sanitaire des aliments,

Mme Emily VEYER, coordinatrice abattoirs de volailles et de boucherie,

Mme Caroline QUINIO, cheffe du service vétérinaire environnement et cadre de vie,

Mme Hélène MAINARD, adjointe à la cheffe du service vétérinaire environnement et cadre de vie,

Mme Isabelle COUTURE, cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,

Mme Catherine BARON, adjointe à la cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,

dans le cadre des attributions qui leur sont fixées.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PEREIRA DA COSTA, secrétaire générale, la présidence de la commission de réforme est confiée à M. Stéphane GUIGUET, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PEREIRA DA COSTA, secrétaire générale et de M. Stéphane GUIGUET, directeur, la présidence de la commission de réforme est confiée à M. Frédéric GUILLOT, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement des trois personnes nommées ci-dessus, la présidence de la commission de réforme est confiée à Mme Corinne MARAMBAT, cheffe du service solidarité et inclusion sociale.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MARAMBAT, cheffe du service solidarité et inclusion sociale, délégation de signature est donnée à Mme Séverine TRECAT pour le fonds de compensation du handicap.

**Article 4** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°32-2018-03-29-003, en date du 29 mars 2018.

**Article 5** : Mme la secrétaire générale de la DDCSPP du Gers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le - 3 SEP 2018

Le directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Stéphane GUIGUET

DDCSPP

32-2018-09-03-002

Subdélégation de signature RUO

Direction Départementale de la  
Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

## DECISION

### LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la république et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;
- VU** le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 8 décembre 2017, portant nomination de Mme Catherine SEGUIN, en qualité de préfète du Gers ;
- VU** l'arrêté du 18 août 2017 de M. Le Premier Ministre nommant M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du 23 mars 2018 de M. Le Premier Ministre nommant M. Frédéric GUILLOT, directeur adjoint départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers à compter du 26 mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2018-03-26-005, portant délégation de signature à M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations en qualité de responsable d'unité opérationnelle ;

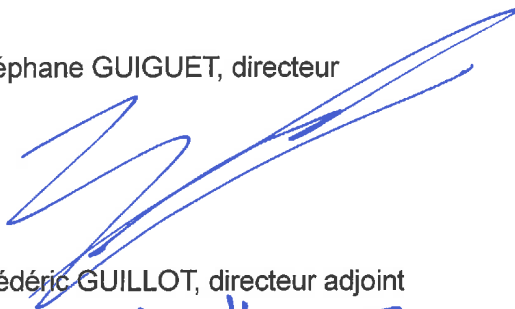
## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

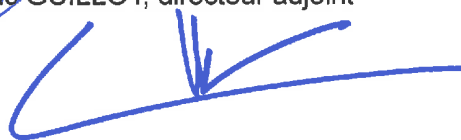
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers et de M. Frédéric GUILLOT, Directeur adjoint, subdélégation est donnée à :

### SIGNATURE TYPE

M. Stéphane GUIGUET, directeur



M. Frédéric GUILLOT, directeur adjoint



Mme Isabelle PEREIRA DA COSTA, secrétaire générale



M. Alexandre LARMAND, gestionnaire comptable



Mme Sylvie CORDEMANS, gestionnaire ressources humaines



M. Michael ECALLE, gestionnaire logistique et comptable



Mme Karine DA SILVA, gestionnaire comptable





à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé de la Préfète.

à l'effet de valider dans l'outil Chorus DT et Chorus formulaire.

**ARTICLE 2 :**

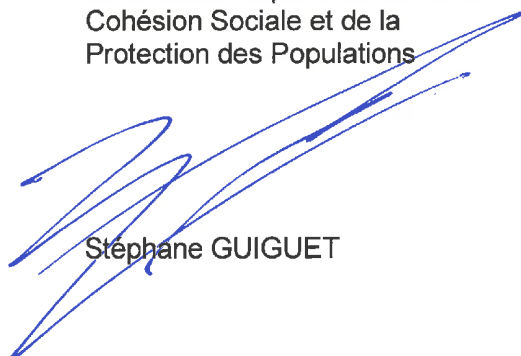
Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 32-2018-03-29-004 en date du 29 mars 2018.

**ARTICLE 3 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée à Mme la Préfète du Gers, et notifiée à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie.

Fait à AUCH, le - 3 SEP. 2018

Le directeur départemental de la  
Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations



Stéphane GUIGUET

PREF-DSRHM

32-2018-09-05-001

Arrêté Complémentaire Délégués Administration  
arrondissement de Condom

Sous préfecture  
de Condom

Numéro d'enregistrement :

Arrêté complémentaire portant désignation des délégués de l'administration  
pour la révision des listes électorales en 2019  
au sein des commissions administratives  
des communes de l'arrondissement de Condom

✂

Le préfet du Gers,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code électoral, notamment les articles L 1 à L 40 et R 1 à R 25 ;
- VU la loi n° 75.1329 du 31 décembre 1975 et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 8 août 1989 relative au fonctionnement des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales ;
- VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573 C du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**A R R Ê T E**

Article 1

Est nommé délégué de l'Administration pour la révision des listes électorales en 2019, pour le **canton "Lectoure Lomagne"**, dans la commune de :

**GAZAUPOUY** Bureau unique Madame **BOGAR** Jacqueline

Article 2

Est nommé délégué de l'Administration pour la révision des listes électorales en 2019, pour le **canton «Gimone-Arrats»**, dans la commune de :

**TOUGET** Bureau unique Madame **CEZERAC** Aurore

Article 3

Messieurs les Maires des communes de l'arrondissement de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Condom, le 05 septembre 2018

Pour la préfète et par délégation,  
La sous-préfète de Condom,



Isabelle SENDRANÉ